MONTEUX

Département de VAUCLUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation du PLU par DCM du 9 décembre 2013

ZOOM NORD-OUEST RA n°2 Echelle : 1/2500ème

COMMUNE DE MONTEUX

Révision allégée n°2

Documents graphiques

Révision allégée n°2 arrêtée le 16/07/19

- Limites de zonage
- i1 Risque d'inondation : aléa fort
- i2 Risque d'inondation : aléa moyen
- i3 Risque d'inondation : aléa faible
- Espace boisés classés
- Classement L.123-1-5, 7° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour ouvrage public (E) ou voirie (V)
- X m Reculement des constructions par rapport à l'axe de la voie
- Fronts bâtis continus ou discontinus en limite de zone
- Fronts bâtis continus ou discontinus côtés par rapport aux limites de zone ou de bâtiment
- Bâtiment d'intérêt architectural et patrimonial au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments d'activités non agricoles ou forestières en zone agricole et naturelle.
- Alignements commerciaux

- Zone urbaine (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zone Agricole (A)
- Zone naturelle(N)